

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/...../2023

Jijel le : 30.03.2023

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise **KIDRI DAOUD** représentée par son gérant
Mr. KIDRI DAOUD sis à: AVENUE 12 IMPASSE C3 N°13 SIDI AMMAR ANNABA

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 02/AT/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : **49 du 16.02.2023**
- Projet : RACCORDEMENT DE 250 ABONNES CUIVRE – A TRAVERS LA WILLAYA .



* Objet de la mise en demeure :

Je viens par la présente vous informer que vous n'avez pas encore entamer les travaux relatifs au projet en question, malgré la première mise en demeure daté le 07.03.2023

A cet effet, vous êtes mise en 2 ième demeure, et vous êtes tenu de se rapprocher de nos services dans un délais n'excédant pas 08 jours .

Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel provient la résiliation du contrat.

Le Directeur

JIJEL LE :
Directeur Opérationnel P/I

Signé :  MOUAD BOUCHEMAT